

**NOM DE LA POLITIQUE :** Politique relative à la dénonciation

**APPROUVÉE PAR :** CPAC

**RESPONSABLE DE LA POLITIQUE:** Codirecteurs, Ressources Humaines

**CATÉGORIE :** Systèmes

**APPROUVÉE :** juillet 2009

**RÉVISION APPROUVÉE :** le 3 juin 2019

**PROCHAINE RÉVISION :** juin 2022

## 1. INTRODUCTION

Le slogan de World Renew est basé sur Michée 6 : 8 et capte les valeurs et la motivation de notre travail : « pratiquer la justice, aimer la miséricorde et servir le Christ » dans tout ce que nous faisons. World Renew souscrit à la valeur de « l'épanouissement des gens » comme la façon dont les gens vivent ensemble dans une communauté bien-aimée. Pour que les gens puissent s'épanouir, nous devons aimer Dieu, aimer nos prochains et aimer nous-mêmes. Lorsque nous reconnaissons l'image de Dieu dans chaque personne, nous savons que ce que nous faisons les uns aux autres, nous le faisons à Dieu (Matthieu 25). Dieu nous tient responsables de nos actions, et nous sommes appelés à nous tenir responsables les uns les autres de nos actions, pour que tous puissent connaître la plénitude de la vie que Dieu a promise et planifiée. Notre valeur de « l'épanouissement des gens » veut dire que nous traitons chaque personne sur un pied d'égalité en tant que porteurs de l'image de Dieu. Chez World Renew, nous savons que notre monde et nous-mêmes sommes déchus et brisés, et que Dieu est en train de nous racheter et de nous changer de même que notre monde. Cette réalité définit notre approche de notre travail et les politiques que nous choisissons pour gouverner nos décisions. Éphésiens 5 : 8-11 résume cette perspective : « Autrefois vous étiez ténèbres, et maintenant vous êtes lumière dans le Seigneur. Marchez comme des enfants de lumière! Car le fruit de la lumière consiste en toute sorte de bonté, de justice et de vérité. Examinez ce qui est agréable au Seigneur; et ne prenez point part aux œuvres infructueuses des ténèbres, mais plutôt condamnez-les».<sup>1</sup>

Ce passage d'Ephésiens montre que nous devons toujours chercher la vérité; et lorsque des méfaits sont commis, il faut les exposer et s'en occuper, plutôt que de les dissimuler. La présente politique en matière de plaintes cherche à créer des structures qui respectent les lois de l'État, provinciales et fédérales et elle facilite l'expression de la vérité, l'exposition de ce qui est injuste et l'établissement d'actions appropriées.

Un dénonciateur est toute personne qui, de bonne foi, transmet ou, de toute évidence, allait transmettre une allégation ou toute information indiquant qu'un acte illégal, malhonnête, immoral ou autrement inapproprié selon les politiques de World Renew, est en cours ou a eu lieu au sein de World Renew ou dans

<sup>1</sup> Éphésiens 5 : 8-11, la Bible, Nouvelle Édition de Genève (NÉG)

le cadre d'un projet financé par World Renew. En particulier, cela comprend, entre autres, toute allégation d'exploitation sexuelle, d'abus, de fraude ou de corruption. Il est à noter que les dénonciateurs signalent ces méfaits. Ce ne sont ni des enquêteurs ni des chercheurs de faits; ils ne déterminent pas si des mesures correctrices sont nécessaires et ne déterminent pas la mesure correctrice appropriée qui peut être requise.

La présente politique complète, mais ne remplace pas, un certain nombre de politiques connexes, y compris, entre autres, les Codes de conduite de World Renew, la Politique de la Préservation de l'enfance, la Politique relative aux Codes de conduite, la Politique de l'assurance de la sécurité des adultes vulnérables, la Politique de la prévention de l'exploitation et des abus sexuels (PSEA), la Politique de prévention de la fraude et de la corruption et la Politique en matière de plaintes.

## 2. PORTÉE

Cette politique s'applique à tout travail effectué et (ou) appuyé financièrement par World Renew. Cela comprend nos activités et processus ainsi que la conduite de notre personnel et de celui de nos partenaires partout dans le monde.

## 3. BUT

World Renew est un organisme de secours aux sinistrés fondé sur des valeurs chrétiennes. Elle s'engage envers les normes les plus strictes de conduite éthique, morale et légale de la part de ses directeurs, employés et bénévoles. Les Codes de conduite, les contrats d'embauche et les contrats de bénévolat de World Renew épousent des principes bibliques pour les fonctions et la vie. Cette politique est une partie intégrante du maintien de ces normes et use du principe de tolérance zéro dans les cas d'exploitation sexuelle, d'abus sexuels, de fraude et de corruption. Elle cherche à encourager le personnel de World Renew à signaler toute violation, ou tout soupçon de violation, tout en clarifiant le processus et la protection en place pour le dénonciateur.

## 4. PRINCIPES

Les principes clés sous-jacents de cette politique comprennent :

- la responsabilité de faire rapport
- la bonne foi
- la confidentialité
- l'absence de représailles

## 5. POLITIQUE

### 5.1 Responsabilité de faire rapport

Tous les directeurs, cadres, bénévoles et employés ont la responsabilité de signaler les violations et soupçons de violation de politiques de World Renew, y compris, entre autres, les violations de politiques relatives à l'exploitation et aux abus sexuels de même qu'à la fraude et à la corruption.

### 5.2 Processus de faire rapport des violations

Les rapports de violations devraient être adressés au Coordonnateur de l'Assurance de Sécurité et le Traitement des Plaintes de World Renew par les voies suivantes :

- Courriel : [complaints@worldrenew.net](mailto:complaints@worldrenew.net)
- Lettres : Si elles sont envoyées par la poste, elles devraient porter clairement la mention « Privé et confidentiel » et être adressées au Coordonnateur de l'Assurance de Sécurité et le Traitement des Plaintes, au Bureau canadien ou américain :

World Renew  
Attn: Safeguarding & Complaints  
Coordinator  
3475 Mainway  
Succ. LCD 1  
Burlington, ON L7R 3Y8  
CANADA

World Renew  
Attn: Safeguarding & Complaints  
Coordinator  
1700 28th St SE  
Grand Rapids, MI 49508  
ÉTATS-UNIS

Pour de plus amples renseignements sur la politique et les procédures de World Renew ayant trait à la manière de faire rapport des violations des politiques, voir le site Web de World Renew et la Politique en matière de plaintes et les Lignes directrices connexes de traitement et d'enquête en matière de plaintes. Compte tenu de la nature grave des types de rapports qui seraient considérés comme constituant une « dénonciation », il faudrait faire tout son possible pour signaler la violation directement au Coordonnateur de l'Assurance de Sécurité et le Traitement des Plaintes ayant son siège au Bureau principal, plutôt qu'à un des Points de contact pour l'Assurance de Sécurité et le Traitement des Plaintes situés dans les zones opérationnelles des programmes de World Renew.

Tout membre du personnel occupant un poste de dirigeant (superviseur, gestionnaire, cadre, directeur, etc.) qui reçoit un rapport d'une violation doit en

informer sans délai le Coordonnateur de l'Assurance de Sécurité et le Traitement des Plaintes.

### **5.3 Absence de représailles**

Aucun directeur, cadre, employé ou bénévole qui signale de bonne foi une allégation ne doit subir du harcèlement, des représailles ou des conséquences néfastes pour son emploi. Une personne qui prend des représailles contre quelqu'un qui a signalé de bonne foi une violation est assujettie à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement. Une personne qui prend des représailles contre quelqu'un qui a signalé de bonne foi une violation peut être passible de poursuites personnelles civiles ou criminelles.

La politique relative à la dénonciation vise à encourager les employés et d'autres personnes et à leur permettre de soulever des préoccupations graves au sein de World Renew avant de rechercher une résolution à l'extérieur de l'organisation en les protégeant contre des conséquences néfastes. Toute personne qui croit qu'elle a été la cible de représailles devrait signaler l'incident pour un suivi immédiat.

### **5.4 Principe de la bonne foi**

Le principe de la bonne foi veut dire que le rapport d'une violation a été fait avec des intentions honnêtes et la conviction de la vérité des faits. Il se peut qu'un dénonciateur n'ait pas à présenter des preuves de ses allégations dans chaque cas, mais il doit être capable de donner des motifs raisonnables pour sa plainte. S'il a rédigé le rapport avec des intentions malveillantes ou tout en sachant qu'il était faux, cela sera considéré comme une offense grave assujettie à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

### **5.5 Confidentialité**

Dans toute la mesure du possible, sauf prescription contraire de la loi, les codirecteurs doivent garantir la confidentialité de l'identité du dénonciateur et protégeront l'identité et la personne du dénonciateur. Dans la mesure admise par la loi, l'information fournie par un dénonciateur sera traitée de manière confidentielle. World Renew maintiendra l'identité du dénonciateur à moins que (i) cette personne ne permette son identification; (ii) l'identification ne soit nécessaire pour permettre l'exécution de procédures juridiques et d'enquêtes; (iii) la personne accusée n'ait le droit légal à connaître cette information; ou (iv) la loi n'en dispose autrement. En toute éventualité, World Renew doit informer le dénonciateur avant de révéler son identité.

### 5.6 Rapports anonymes

Tous les rapports de violations doivent faire l'objet d'une enquête. Toutefois, le succès d'une enquête sur un rapport de violations transmis anonymement dépendra de la crédibilité du rapport et de la mesure dans laquelle l'allégation pourra être confirmée ou corroborée par une source identifiable.

### 5.7 Enquêtes

En conformité avec la Politique en matière de plaintes et les Lignes directrices connexes de traitement et d'enquête en matière de plaintes, les violations ou soupçons de violation signalés doivent faire l'objet d'un accusé de réception dans les cinq jours ouvrables qui suivent la réception, et une estimation de la durée de l'enquête doit être fournie. Tout rapport de ce genre sera pris au sérieux.

Un examen préliminaire déterminera s'il existe des raisons pour lancer une enquête approfondie. Cette évaluation sera basée sur l'information et les preuves documentaires fournies par le dénonciateur et doit déterminer si la divulgation a été faite sur la base d'information fiable et de bonne foi. S'il est déterminé qu'il n'y a pas assez d'évidence pour justifier une enquête, le dénonciateur sera informé de cette conclusion. Par contre, si l'évaluation préliminaire révèle de l'information tangible et crédible à l'appui de l'allégation, une enquête approfondie sera lancée. Au début de l'enquête, la personne visée par l'enquête doit être notifiée, à moins que, de l'avis du Comité de traitement des plaintes, une telle communication n'interfère avec l'enquête.

Tous les membres du personnel de World Renew et de ses partenaires sont censés coopérer pleinement dans toute enquête. La non-coopération donnera lieu à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Si l'enquête découvre des méfaits, des violations, une conduite immorale ou illégale, la mesure correctrice appropriée sera prise, compte tenu de la sévérité de la violation. À la fin de l'enquête, le dénonciateur sera avisé du résultat final.

## 6. SUIVI ET RÉVISION

Cette politique sera examinée tous les trois ans et révisée pour incorporer toute leçon retenue au cours de la mise en vigueur ou des changements significatifs du contexte.

### 7. TERMES CLÉS ET DÉFINITIONS<sup>2</sup>

*Abus sexuel* : Toute atteinte sexuelle commise avec force, contrainte ou la faveur d'un rapport inégale, la menace d'une telle atteinte constituant aussi l'abus sexuel (Circulaire du Secrétaire Général des Nations-Unies 2003/13, 9 octobre 2003; Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels).

*Comité de traitement des plaintes (CHC)* : Comité institué au niveau du Bureau principal à l'appui du travail du Coordonnateur de l'Assurance de Sécurité et le Traitement des Plaintes. Le CHC est chargé de fournir des conseils à l'appui de la gestion du traitement de toutes les plaintes, et des décisions connexes reçues au niveau du Bureau principal, y compris les rapports de violations produits par les dénonciateurs. Le CHC est également chargé d'appuyer la gestion de toutes les enquêtes sur les plaintes.

*Corruption* : Offre, remise, sollicitation ou acceptation d'une incitation ou récompense qui peut influencer de façon inappropriée l'action de toute personne.

*Dénonciateur* : Toute personne qui, de bonne foi, transmet ou, de toute évidence, allait transmettre une allégation ou toute information indiquant qu'un acte illégal, malhonnête, immoral ou autrement inapproprié selon les politiques de World Renew, est en cours ou a eu lieu au sein de World Renew ou dans le cadre d'un projet financé par World Renew. En particulier, cela comprend, entre autres, toute allégation d'exploitation sexuelle, d'abus, de fraude ou de corruption.

*Enquête* : Processus systématique au moyen duquel on collecte de l'information servant à prouver ou à réfuter une ou plusieurs allégations.

*Exploitation sexuelle* : Fait d'abuser ou de tenter d'abuser d'un état de vulnérabilité, d'un rapport de force inégal ou de rapports de confiance à des fins sexuelles, y compris, mais non exclusivement en vue d'en tirer un avantage pécuniaire, sociale ou politique (Circulaire du Secrétaire Général des Nations-Unies, 9 octobre 2003). Dans ces situations, la victime potentielle croit qu'elle n'a pas d'autre choix que de se soumettre; il ne s'agit pas de consentement, il s'agit d'exploitation. Voici quelques exemples :

- Un spécialiste de l'aide humanitaire/du développement qui exige (ou accepte) des rapports sexuels en échange d'assistance matérielle, de faveurs ou de privilèges

<sup>2</sup> World Renew s'engage à respecter ses obligations statutaires et légales applicables. Par conséquent, les définitions, termes ou concepts utilisés dans la présente politique ne sont donnés qu'à titre documentaire. Le cas échéant, les définitions applicables de l'État, provinciales ou fédérales mandatées par la juridiction appropriée où un employé travaille, ont préséance sur les définitions données ici et (ou) les remplacent.

- Un enseignant qui insiste sur (ou accepte) des rapports sexuels en échange d'une note de passage ou de l'admission à un cours
- Un meneur de réfugiés qui exige (ou accepte) des rapports sexuels en échange de faveurs ou de privilèges
- Un agent de sécurité qui insiste sur (ou accepte) des rapports sexuels en échange d'un passage sûr
- Un automobiliste qui exige (ou accepte) des rapports sexuels pour offrir à une personne femelle une place dans son véhicule

*Fraude* : Distorsion, déception, tromperie intentionnelles, et perversion de la vérité ou abus de confiance en rapport avec les ressources financières, matérielles ou humaines, les actifs, les services et (ou) transactions d'une organisation, généralement pour des gains ou avantages personnels. La fraude est une déception criminelle ou l'utilisation de fausses assertions pour obtenir un avantage injuste.

*Partenaire* : Organisation avec laquelle World Renew conclut des ententes de partenariat afin de collaborer à un projet selon un commun accord.

*Personnel de World Renew* : Tous les membres du personnel de World Renew, les bénévoles, les experts-conseils, les participants aux visites de terrain, les entrepreneurs et les travailleurs sur le terrain.

*Rapport anonyme* : Rapport sur une violation soumis par un dénonciateur qui ne révèle pas son identité.

*Violation* : Ici, un acte illégal, malhonnête, immoral ou autrement inapproprié, selon les politiques de World Renew.